Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/MAPAT/2019-382** **15/05/2019**

Date de mise en application : 30/04/2019
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Migration messagerie MELANIE

Destinataires d'exécution
DRAAF/ SRFD DAAF/ SFD Hauts commissariats de la République des COM Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives des établissements privés

Résumé : MIGRATION MESSAGERIE MELANIE

1. Contexte

Mise en œuvre dès 1997, la messagerie FirstClass compte 22 000 adresses nominatives et 8000 adresses institutionnelles (établissements d'enseignement, autorités académiques).

Si l'outil a répondu très rapidement au souhait de fédérer la communauté de l'enseignement agricole, tous statuts confondus, l'obsolescence applicative due à l'arrêt de la maintenance évolutive par l'éditeur et les ruptures de service récurrentes nécessitent aujourd'hui son remplacement par une autre solution collaborative.

Le rapport du CGAAER de septembre 2017 a d'ailleurs rappelé dans ses conclusions les risques liés à l'obsolescence applicative notamment en matière de sécurité et d'isolement de l'enseignement agricole public dans une solution ignorant ses principaux partenaires.

Pour le choix d'une nouvelle solution collaborative, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a souhaité s'inscrire dans les démarches de modernisation des outils collaboratifs initiées par le Secrétariat général.

Dans ce contexte, elle a entériné la solution interministérielle MELANIE portée par le Ministère de la transition écologique et solidaire comme outil collaboratif pour l'enseignement agricole.

Arrêté au second semestre 2019, le déploiement de MELANIE commencera à partir d'octobre.

2. Périmètre de MELANIE

Le périmètre de MELANIE comprend les établissements de l'Enseignement agricole technique (EAT) publics et privés, les services déconcentrés et les administrations centrales du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

S'agissant de l'Enseignement supérieur et pour les établissements en relation étroite avec l'EAT, des adresses fonctionnelles pourront être créées afin de maintenir les échanges. Les boites fonctionnelles définies sur MELANIE seront accessibles uniquement par des boites individuelles MELANIE.

3. Populations concernées - Adresses principales/secondaires

3.1 Les établissements publics et les adresses nominatives

Les agents enseignants, non enseignants et de la vie scolaire sont concernés par la migration.

Ils bénéficieront :

D’une adresse principale en educagri.fr et d’une adresse secondaire en agriculture.gouv.fr pour les agents d’Etat.

Les autres agents (contractuels sur budget, agents des conseils régionaux) auront une seule adresse principale en educagri.fr.

3.2 Les établissements publics et les adresses institutionnelles ou fonctionnelles

Les EPLEFPA et leurs centres constitutifs (LEGTA, CFPPA, CFA, Exploitation agricole) disposeront d’une adresse en Educagri.fr.

D’autres adresses fonctionnelles pourront être créées selon les besoins.

3.3 Les établissements privés et les adresses nominatives

Seuls les enseignants de droit public sont concernés pas la migration.
Ils bénéficieront d’une adresse principale en educagri.fr et une adresse secondaire en Agriculture.gouv.fr .

4. Accès à la Messagerie MELANIE

4.1 Pour le public

L’accès à la messagerie peut être effectué via 2 modes :

- en « client lourd » (Via l’utilisation d’un client de messagerie) ;
- en « client léger » (Via l’utilisation d’un navigateur / mode webmail).

Les agents non enseignants disposant d'un poste professionnel, pourront accéder à la messagerie MELANIE en « client lourd » et par un VPN (Virtual Private Network) complété par un certificat d’authentification.

Les agents enseignants et de la vie scolaire accéderont à MELANIE principalement en mode « client léger ».

4.2 Pour le privé

Les enseignants agents de l’Etat accéderont à MELANIE en mode « client léger ».

5. Services MELANIE

Au-delà des services inhérents à la messagerie (mail, contacts, agenda, envoi de documents volumineux, liste de diffusion, boite partagée, etc...), MELANIE présente des services complémentaires comme les forums, les fils de discussion, un outil de sondage pour les réunions, un tableur et un traitement de texte collaboratifs éditables en temps réel.

Ces services complémentaires seront ouverts et accessibles sur Internet.

S’agissant des conférences, elles feront l'objet d'un traitement spécifique,

6. Accompagnement du déploiement de MELANIE

Le déploiement de MELANIE sera effectué région par région selon un calendrier encore à définir.
Le réseau des DRTIC et les Professeurs TIM seront mobilisés pour le déploiement dans les établissements.

Le dispositif d'autoformation mis en place pour les agents de l'administration centrale et les services déconcentrés sera accessible sur l'intranet aux différents agents de la communauté éducative.

Pour les agents disposant d'un poste professionnel, MELANIE bénéficie par ailleurs d’une **aide en ligne** très complète, régulièrement actualisée et développée, facilement accessible depuis le courrielleur.

Les liens vers les différentes rubriques de l’aide en ligne sont aussi disponibles sur la page Intranet de MELANIE.

Un forum et une adresse de messagerie sont également disponibles :

- contacter le forum : forum-melanie2@communautes.agriculture.gouv.fr
- envoyer un message à outilscollaboratifs.sg@agriculture.gouv.fr

Jean-Luc TRONCO

Adjoint au Directeur général